



**Bouches-du-Rhône**



## **Charte de fonctionnement entre les associations adhérentes et FNE Bouches-du-Rhône**

### **Les engagements de FNE 13:**

- ☞ La fédération s'engage:
  - à diffuser les invitations, les comptes rendus et à faire circuler les informations concernant les commissions et instances dont elle a connaissance,
  - à mettre à disposition une mission juridique à titre gracieux,
  - à soutenir, par la communication et la formation, l'ensemble des associations du réseau,
  - à impulser des dynamiques de territoire à travers la mise en place d'actions de terrain, en lien avec les associations locales présentes sur les territoires
  - à assurer le lien fédéral

### **Les engagements de l'association adhérente:**

- ☞ En adhérant à FNE 13, l'association s'engage à participer à la vie de la fédération. En cela, l'association devra désigner un ou des bénévoles afin de participer aux commissions et/ou instances de concertation suivant leurs territoires et thématiques privilégiés.
- ☞ L'association devra également participer aux différentes réunions des réseaux thématiques et territoriaux de la fédération, afin de construire des positionnements et des stratégies d'actions qui seront présentés au Conseil d'Administration afin de les mettre en oeuvre sur le département.
- ☞ L'association sera également appelée à participer aux différentes journées créées pour les associations (Assemblée Générale, journée du hérisson, formation juridique...) et à assurer le lien fédéral

### **Les documents à fournir chaque année, au plus tard avant le 15 Avril:**

- ☞ Les associations doivent faire parvenir à la fédération:
  - un exemplaire signé des statuts à jour, s'il y a eu des modifications
  - un exemplaire signé du dernier Procès Verbal de l'Assemblée Générale, avec les rapports moraux et d'activités
  - un bilan comptable et financier, s'il existe, ou une feuille comptable présentant les comptes
  - le nombre des adhérents à l'année N-1 à jour de leurs cotisations,
  - les compositions du bureau et du conseil d'administration, actualisées chaque année,
  - la charte de fonctionnement datée et signée, accompagnée d'un chèque d'adhésion de 50 euros.

Date:

Signature: